

Compte-rendu de la réunion du conseil syndical du 12 mai 2010

Présents : H.André, N.Dosme, I.Harlé (syndic), F.Hermel, O.Warnery et S.Gout (président).

Absents excusés : E.Dacquay, J.Anas et Y.Morvan

- 1) Serge Gout accepte de garder la fonction de président du conseil syndical, ce dont tous les membres du conseil syndical le remercient avec une immense gratitude !
- 2) Sont listées les améliorations possibles au déroulement de la prochaine assemblée générale, dans le but de gagner du temps pour rendre possible, par exemple, un pot d'accueil ou de fin d'AG, sans pour cela terminer tard dans la nuit.
- 3) La mairie confirme que l'entretien du réseau d'approvisionnement en eau potable à l'intérieur de la copropriété (en aval du compteur général) incombe au syndicat de copropriété. L'étape suivante est d'examiner le contrat en Lyonnaise des Eaux et Bois Persan, à la recherche d'une explication au fait que les interventions de la Lyonnaise entre le compteur général et les compteurs individuels ne nous sont jamais facturées.
3 bis) Il semble qu'il ait un jour existé entre la mairie et le Bois Persan une convention tacite selon laquelle la mairie assurerait l'entretien de la voirie de la copropriété en échange de la prise en charge de l'éclairage de l'avenue du Bois Persan, qui appartient à la commune. Depuis cette convention des municipalités et des conseils syndicaux ont passé, et il apparaît utile d'établir une nouvelle convention prenant en compte, outre l'éclairage de l'avenue du Bois Persan, le cross scolaire, le déneigement et le désherbage non chimique de nos trottoirs.
- 4) Monsieur le Maire a dû décommander le rendez-vous qui avait été pris avec Serge Gout pour évoquer la question du réseau de chaleur par le SIOM. Un sondage pourrait être réalisé pour évaluer le nombre de copropriétaires intéressés, malgré l'absence actuelle de précisions concernant réalisation et coût. Questions à intégrer dans le prochain BP infos.
- 5) L'abattage et élagage des chênes au bout de l'allée de Tisfoune et de l'avenue du Bois Persan ne pourra être effectué que lorsque le délai de validation de l'assemblée générale sera écoulé, c'est-à-dire à partir du 10 juin.
- 6) La gestion du site web est passée d'Yves Morvan, qui l'a créé, à Nicolas Dosme. Nicolas précise qu'il n'est responsable que de la gestion du site et non de son contenu qui est le fait de la communauté, aussi bien les conseillers syndicaux que tous les copropriétaires. A nous de le faire vivre, en mettant sur le site toutes les informations utiles (compte-rendu des réunions du conseil syndical, PV d'assemblée générale...), mais aussi forum de saison, petites annonces, idées brillantes...

- 7) Il a été convenu avec Mr Reis que l'usage de la souffleuse soit **strictement limité** à l'enlèvement des feuilles mortes à l'automne sur les trottoirs et caniveaux en bordure du bois et du centre aéré, des grandes pelouses, et des abords de l'immeuble, car c'est aux habitants des maisons qu'il incombe de nettoyer leur trottoir.
Progressivement les surfaces à bêcher à la main vont être réduites, ce qui correspondra à une remise à niveau et un ensemencement des bordures de haies non entretenues par les propriétaires limitrophes, et à une réduction de la surface des massifs. Ce changement sera progressif et va commencer le long de la pelouse de l'allée d'Ispahan. Ce travail supplémentaire sera calculé pour être réalisé sans augmentation de cout, en compensation de la suppression du désherbage chimique des trottoirs et de l'utilisation de la souffleuse, et de la réduction du temps de bêchage.
- 8) Les alarmes sonores de la zone de Courtaboeuf sont une nuisance inéluctable, dans la mesure où elles s'arrêtent après une ou deux minutes : on ne peut empêcher les sociétés de se protéger contre les effractions et d'avoir des alarmes sensibles. Par contre, si une alarme sonne et ne s'arrête pas après les quelques minutes réglementaires, il appartient à **chacun de nous** d'appeler le commissariat de police pour porter plainte. Si cette nuisance se reproduit, le plus efficace est de localiser la source de l'alarme, appeler le commissariat et, de jour, aller **personnellement** se plaindre à la société propriétaire de l'alarme.
- 9) Un courrier est prévu pour demander que soit installée à l'arrêt du bus une poubelle en dur à l'épreuve du vent et des animaux.
- 10) Isabelle Harlé va tout au long de l'année lister ses tâches et mesurer le temps correspondant pour établir une estimation fiable du travail du syndic au cas où elle ne pourrait plus assumer sa fonction et/ou quelqu'un se proposerait pour la remplacer.

**Retenez le dimanche 27 juin à midi,
c'est le Picnic de la résidence !**

**Prochaines réunions du conseil syndical
Mercredi 16 juin
Mercredi 15 septembre**